

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Audition de M. Lionel Lavergne, colonel, chef du Groupe de sécurité de la Présidence de la République (GSPR), dans le cadre des travaux menés pour « faire la lumière sur les événements survenus à l'occasion de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 2018 » (article 5 *ter* de l'ordonnance 58-1100 du 17 novembre 1958) ... 2
- Informations relatives à la Commission 20

Mercredi
25 juillet 2018
Séance de 11 heures

Compte rendu n° 113

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017-2018

**Présidence de
Mme Yaël Braun-Pivet,
Présidente**



La réunion débute à 11 heures 25.

Présidence de Mme Yaël Braun-Pivet, Présidente.

La Commission auditionne le Colonel Lionel Lavergne, chef du Groupe de Sécurité de la Présidence de la République (GSPR), dans le cadre des travaux menés pour « faire la lumière sur les événements survenus à l’occasion de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 2018 » (article 5 ter de l’ordonnance 58-1100 du 17 novembre 1958).

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteure. Nous accueillons le colonel Lavergne, chef du Groupe de sécurité de la présidence de la République (GSPR).

Comme je vous l’ai indiqué ce matin, le bureau de la commission des lois se réunira à 16 heures et la commission des lois à 16 heures 30, pour définir la suite de notre programme d’auditions, ainsi que je me suis engagée à le faire.

Nous sommes réunis pour faire la lumière sur les événements survenus à l’occasion de la manifestation parisienne du 1^{er} mai 2018. Nous sommes dotés pour ce faire des prérogatives d’une commission d’enquête, conformément à l’article 5 ter de l’ordonnance du 17 novembre 1958.

M. le colonel et chef du GSPR prêtera serment puis tiendra un propos liminaire. Moi-même et le co-rapporteur l’interrogerons et, comme à l’accoutumée, chaque groupe pourra poser une série de trois questions. Si nous en avons le temps, nous pourrions procéder à un second tour de questions, en fonction des précisions que le colonel nous aura apportées.

Je précise que les questions que vous poserez doivent être limitées sur le fond par le principe de séparation des pouvoirs, en vertu duquel il est interdit aux travaux d’une commission d’enquête de porter sur des faits donnant lieu à une information judiciaire, aussi longtemps que celle-ci est en cours. La garde des sceaux nous a informés le 23 juillet qu’une information judiciaire a été ouverte ; je vous ai donné lecture du courrier qu’elle nous a adressé.

Cette audition est ouverte à la presse et est diffusée en direct, le co-rapporteur et moi-même ayant décidé de refuser, dans un souci de transparence, la demande de huis-clos.

Conformément aux dispositions de l’article 6 de l’ordonnance du 17 novembre 1958 relatif aux commissions d’enquête, je vous demande, monsieur le chef du GSPR, de prêter le serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(M. le colonel Lionel Lavergne prête serment.)

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du Groupe de sécurité de la Présidence de la République (GSPR). Madame la présidente, monsieur le co-rapporteur, mesdames et messieurs les députés, votre commission a pour objet de faire la lumière sur les événements survenus à l’occasion de la manifestation parisienne du 1^{er} mai.

En qualité de chef du GSPR, j’accompagnais ce jour-là le Président de la République en Australie, dans le cadre d’un déplacement officiel. Je m’efforcerai de répondre le plus clairement possible à vos questions. Je vous remercie d’ailleurs de me donner la possibilité de m’exprimer pour apporter un certain nombre de précisions.

Je veillerai à respecter le principe de séparation des pouvoirs, qui ne me permet pas de répondre aux questions portant sur des faits en lien avec l’instruction judiciaire en cours ni à celles portant sur l’organisation interne de la présidence de la République.

Enfin, ma position spécifique au cœur du dispositif de sécurité de la présidence de la République m’oblige à respecter une vigilance toute particulière en matière de protection du secret de la défense nationale. Ainsi, je ne pourrai pas aborder les différentes modalités d’exécution liées à la mission de protection du Président de la République.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Mon colonel, nous venons d’entendre le général Bio-Farina. Connaissez-vous le grade qui était celui de M. Benalla dans la réserve de la gendarmerie nationale, avant qu’il ne devienne lieutenant-colonel ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Non, je ne le connaissais pas.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. À quelle occasion avez-vous rencontré M. Benalla ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. J’ai rencontré monsieur Benalla à l’occasion de l’investiture du Président de la République, le 14 mai 2017, lorsque l’équipe du Président est venue à l’Élysée.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Je vous pose la même question, s’agissant de M. Crase.

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Je n’ai pas côtoyé directement M. Crase. Je reviendrai plus précisément sur les liens fonctionnels que j’entretenais avec M. Benalla. M. Crase faisait partie de la réserve de la gendarmerie, placé pour emploi auprès du commandant militaire. Je l’ai croisé à diverses reprises dans le cadre de ses jours de réserve.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. D’autres salariés du parti La République en Marche sont-ils membres ou associés des différentes instances de l’Élysée compétentes en matière de sécurité ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Pouvez-vous préciser votre question, s’il vous plaît ?

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Le porte-parole du Président de la République a indiqué que M. Crase était employé du parti La République en Marche. Aussi, je vous demande si d’autres employés du parti La République en Marche sont associés à une ou plusieurs instances qui, au sein de l’Élysée, traitent des questions de sécurité.

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Je suis désolé d’insister, mais à quelles personnes pensez-vous ? En tant que chef du GSPR, je ne m’intéresse pas aux questions politiques et je ne tiens pas l’organigramme des personnes qui sont affiliées au parti La République en Marche. Si vous ne désignez pas une personne, je ne pourrai vous répondre exactement.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Je ne vous interrogeais pas, mon colonel, sur un terrain politique qui ne saurait être le vôtre. Je ne parlais pas de l’engagement militant

de telle ou telle personne, en parallèle à ses fonctions, mais de salariés du parti de La République en Marche. Je maintiens ma question et je note votre réponse.

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Je ne sais pas exactement qui est salarié du mouvement La République en Marche pour pouvoir vous répondre. Si vous me dites : « Travaillez-vous avec M. Untel ou Mme Une Telle ? », je pourrai vous répondre. Mais en l'occurrence, je ne tiens pas de listings des salariés de La République en Marche qui pourraient travailler ou qui travaillent à l'Élysée.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Pourriez-vous décrire les relations fonctionnelles entre M. Benalla et le GSPR ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Absolument, monsieur le co-rapporteur.

M. Alexandre Benalla était chargé de mission adjoint au chef de cabinet. Je précise que la chefferie de cabinet comprend le chef de cabinet, le chef adjoint de cabinet et deux chargés de mission adjoints au chef de cabinet. L'un d'entre eux était M. Alexandre Benalla.

À ce titre, il participait à l'organisation des déplacements officiels du Président. Il assurait la coordination des différents services qui concourent à l'organisation d'un déplacement, parmi lesquels les services de sécurité : le GSPR ; la préfecture de police de Paris lorsque nous nous trouvons dans l'agglomération parisienne ; différents services locaux lorsque nous nous déplaçons en province.

Il assurait également la coordination avec d'autres services de l'Élysée, comme l'audiovisuel, l'intendance, la presse, tous les services que traite, en tant que chef d'orchestre, la chefferie.

Il participait donc à l'organisation des déplacements officiels du Président sous l'autorité du chef de cabinet.

Il n'avait aucune autorité sur les services de sécurité. Il ne dirigeait pas le GSPR et ne se substituait pas non plus, bien évidemment, au préfet territorialement compétent pour la gestion de l'ordre public.

Mais, dans sa fonction, il y avait des moments où il pouvait donner des consignes. Celles-ci pouvaient avoir pour conséquences de faire évoluer le dispositif. Le dispositif de sécurité en particulier pouvait évoluer, charge à moi, ou à mes adjoints, d'en assurer les modalités d'exécution et le commandement.

Je vous donnerai un exemple : une séquence dans l'agenda du Président de la République est raccourcie ou est supprimée ; nous réorganisons le programme. La presse, prévue à un endroit, doit être basculée à un autre endroit ; nous faisons en sorte que cela se passe bien. Des élus ne sont pas à l'accueil à un endroit pour des raisons X ou Y ; nous nous arrangeons pour qu'ils y soient. Ce sont plein de petites choses qui nécessitent de se réarticuler.

Excusez-moi d'être un peu long, mais il me semble nécessaire d'apporter des précisions techniques sur le rôle de M. Benalla par rapport à la sécurité en particulier et à l'organisation globale des déplacements du Président.

C'était là le premier volet de son travail, sous l'autorité du chef de cabinet, jusqu'au début du mois de mai.

Il avait en charge également les déplacements non officiels du Président. Là encore, la partie sécurité m'incombait, et m'incombe toujours, à titre personnel. Je suis maître de l'exécution de la mission dans ces déplacements-là. M. Benalla avait en charge les visites de reconnaissance, le lien avec les autorités, etc.

Il avait également dans son escarcelle la gestion des invitations du 14 Juillet. Cette gestion ne m'incombe pas, mais je le rappelle pour mémoire.

Sa mission comprenait donc trois volets : la participation à l'organisation des déplacements officiels du Président ; la participation à l'organisation des déplacements non officiels du Président ; la gestion des invitations du 14 Juillet.

Il me semblait important d'apporter ces précisions.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Merci de votre précision. Quand la mission relative aux déplacements officiels du Président de la République s'est-elle arrêtée ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Elle s'est arrêtée dès lors que les faits sont survenus. M. Benalla a été, de mémoire, suspendu entre le 3 et le 22 mai. Il remplissait les missions que je vous ai décrites jusqu'au début du mois de mai. À compter du 22 mai, date de son retour au travail, toujours sous l'autorité du chef de cabinet, ses missions ont été recentrées sur des missions au Palais : organisation des réceptions, des réunions importantes à l'Élysée, des remises de décorations, etc.

Il a conservé la charge de la gestion des invitations du 14 juillet et de l'organisation des déplacements non officiels du Président.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. À laquelle de ces missions se rattache la participation de M. Benalla, le 16 juillet, à la descente des Champs-Élysées par l'équipe de France de football ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Le GSPR n'était pas impliqué puisque le Président de la République n'était pas en déplacement, comme nous le savons tous, mais attendait l'équipe de France au palais de l'Élysée. Vous faites référence à un déplacement qui s'inscrivait sous l'autorité du chef de cabinet et du directeur de cabinet, mais qui n'impliquait pas le GSPR.

Il me semble que M. Patrick Strzoda vous a répondu concernant son implication dans le bus des Bleus. Il ne m'appartient pas, il me semble, d'apporter des précisions, car cela n'est pas dans mes attributions.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Entendu. J'aurai une dernière question, dont je ne sais si elle entre directement dans votre champ de compétences : savez-vous si M. Benalla disposait d'un équipement radio, permettant des contacts avec les services de sécurité ou d'autres contacts ?

Cet équipement radio est l'un des points les plus obscurs qui ressortent des auditions précédentes.

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Faites-vous référence, monsieur le co-rapporteur, à la radio qu'avait M. Benalla sur une image, lors des événements du 1^{er} mai ?

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Il semble bien qu'il avait une radio le 1^{er} mai, mais j'entends que nous sommes là dans le champ de la procédure judiciaire. Au-delà du 1^{er} mai, M. Benalla était-il équipé d'une radio ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. La radio que l'on voit sur une image est une radio ACROPOL, de la police. Mais faites-vous référence également à différentes photos qui montrent M. Benalla équipé d'une oreillette, auprès du Président ?

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Mon colonel, je ne faisais pas référence à l'oreillette, mais si vous souhaitez introduire cette dimension dans le débat, ce sera intéressant.

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. La question de la radio aperçue le 1^{er} mai relève très clairement de l'instruction judiciaire en cours.

Concernant l'équipement, il a été dit que M. Benalla pouvait écouter les services de sécurité, en l'occurrence le GSPR. Il faut savoir que, pour être le plus opérationnels possible dans les déplacements du Président, notamment dans les bains de foule où il est très difficile de communiquer, nous avons mis en place avec le chef de cabinet, M. François-Xavier Lauch, une bulle radio « organisation », complémentaire et indépendante de la bulle « sécurité » du GSPR.

Cette bulle « organisation » permet au chef de cabinet ou à ses adjoints de communiquer avec le photographe, l'attaché de presse qui gère le « pool presse », ce qui est toujours difficile lors des déambulations, et d'autres personnes liées à la partie organisationnelle, distincte de la partie sécurité.

À ce titre, et dans le cadre de sa participation à l'organisation des déplacements officiels du président, M. Benalla avait cette radio, sur un canal « organisation », distinct du canal « sécurité ». Il était près du Président pour pouvoir le tirer et l'amener là où il devait aller, ainsi que recueillir ses consignes, de manière que l'on puisse se réarticuler.

Il me paraît important d'apporter cette clarification, car on a dit beaucoup de choses qui ne sont pas vraies. Il avait une radio, mais ce n'était pas une radio « sécurité », c'était une radio « organisation » – deux bulles différentes, complètement étanches.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Je vous remercie pour ces précisions, mon colonel.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. Colonel, depuis quand officiez-vous au sein du GSPR ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. J'ai l'honneur de servir le GSPR depuis le 14 décembre 2014. J'ai été affecté au GSPR sur décision du président François Hollande, en tant que chef adjoint. J'avais la fonction qu'occupe actuellement M. le commissaire Julien Perroudou, qui se trouve à ma droite.

Au mois de mars 2017, le président François Hollande m'a confié le commandement du GSPR en remplacement de Mme Sophie Hatt. J'ai eu la chance de servir sous la présidence

de François Hollande, de faire la transition et de basculer sous la présidence d'Emmanuel Macron.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. Puisque vous avez connu le fonctionnement du GSPR sous deux présidences, pensez-vous que son fonctionnement actuel et l'articulation avec la chefferie de cabinet du Président de la République ressemble au fonctionnement habituel ou estimez-vous qu'il diffère de ce que vous avez connu auparavant ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Si je peux me permettre, il y a deux sous-questions dans votre question, madame la présidente.

Vous comprendrez que je ne puisse guère parler de l'organisation interne liée à la sécurité : cela relève de la gestion interne du GSPR et de la Présidence.

Quant au lien avec la chefferie de cabinet, pour faire référence à l'affaire impliquant M. Alexandre Benalla, je dirai que les liens fonctionnels – que l'on distinguera bien des liens hiérarchiques – étaient à peu près les mêmes. Il y avait un chef de cabinet, un chef de cabinet adjoint, et un chargé de mission.

Les rôles attribués au chef de cabinet, au chef de cabinet adjoint et au chargé de mission étaient les mêmes que ceux qui sont attribués actuellement à M. François-Xavier Lauch et à ses adjoints.

Bien évidemment, il existe des différences, liées aux personnalités, mais les processus de fonctionnement sont les mêmes s'agissant de l'organisation des déplacements, sous l'autorité du directeur de cabinet, et sous l'autorité également du secrétaire général. M. Boris Vallaud, ici présent, peut en attester. Le chef d'orchestre, pour mettre cela en musique, était le chef de cabinet, avec ses adjoints.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. Comment qualifieriez-vous les relations que M. Benalla entretenait avec les personnes qui sont sous votre autorité ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Je dirais qu'il y a deux types de relations.

Revenons sur les missions de M. Benalla. Il était adjoint au chef de cabinet, donc en charge, sous l'autorité du chef de cabinet, de l'organisation des déplacements. Son premier contact, en matière de coordination, pour la partie sécurité, c'était le chef du GSPR ou l'un de ses adjoints. Je précise que le chef du GSPR, son adjoint ou son chef d'état-major doit être présent lors de tout déplacement officiel du Président, notre présence est permanente. À ce titre, j'ai toujours eu des relations très professionnelles, très claires sur la répartition des missions, sur la manière de travailler, sur la collaboration – car il s'agit bien d'une collaboration – avec la chefferie de cabinet.

Je n'ai rien à dire si ce n'est que M. Benalla est quelqu'un de dévoué, de disponible. Si je peux porter un jugement, il était très efficace, très réactif dans son travail. Il était pour nous un très bon interlocuteur en matière d'organisation des déplacements du Président de la République.

Au-delà du lien fonctionnel avec le chef du GSPR, M. Benalla parlait avec d'autres personnels – lorsque le Président se déplace, c'est une équipe qui se déplace. M. Benalla a

toujours eu des rapports très cordiaux avec l'ensemble des personnels qui sont sous mon autorité.

Pour faire référence à certaines remarques qui ont pu être faites dans d'autres cercles, je n'ai jamais eu de retours de personnels faisant état d'un comportement déplacé de M. Benalla. Je n'ai jamais entendu dire non plus qu'il était craint ou qu'il faisait peur à certains personnels du GSPR.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. Avez-vous été informé, en amont du 1^{er} mai, du souhait de M. Benalla de se rendre sur une manifestation pour avoir le statut d'observateur et observer la façon dont agissaient les Black Blocs ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Aucunement. J'étais concentré sur la séquence Australie Nouvelle-Calédonie. Je l'ai appris à mon retour d'Australie.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. Cela vous a-t-il étonné ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Vous me demandez de porter un jugement personnel. Bien évidemment que cela m'a étonné ! C'est une faute, grave, inacceptable. Le comportement de M. Benalla est inqualifiable, très clairement.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. Je vous remercie. Je vais passer la parole aux différents groupes politiques composant cette commission.

Mme Naïma Moutchou. Colonel, quel était le rôle de M. Alexandre Benalla dans la réorganisation qui était projetée de la sécurité du Président de la République ? Comment ce rôle est-il perçu par ceux qui pouvaient peut-être prétendre aux responsabilités dans la nouvelle structure – M. Simonin, M. Gibelin ou tout autre individu dont vous auriez connaissance ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. J'imagine que vous voulez parler du projet de direction de la sécurité de la présidence de la République. Très clairement, je ne peux pas, et je n'entrerai pas, dans le détail de ce projet qui relève de l'organisation interne de la présidence et touche à un secteur très particulier, celui de la sécurité du chef de l'État.

Ce que je peux vous dire sans m'appesantir, c'est que ce projet ne découle pas d'une volonté de constituer une officine ou une garde prétorienne. Je tiens à le dire très clairement. Il s'agit d'une réflexion, pilotée par le général Bio-Farina et dont je suis le copilote en tant que chef du GSPR. Cette réflexion s'inscrit dans un projet plus global de transformation de tous les services de l'Élysée, afin de les rendre plus efficaces, dans une perspective de contrôle de l'emploi des deniers publics.

Pour répondre plus précisément à votre question, il n'a jamais été envisagé que M. Benalla ait une fonction particulière dans cette structure. Je n'ai pas non plus entendu citer les noms de MM. Simonin ou Gibelin. M. Benalla était parfois présent dans des groupes de travail. C'est logique, car nous sommes dans un système où la concertation, dans la conduite du changement, est essentielle. Le projet était placé sous l'autorité du directeur de cabinet, M. Patrick Strzoda, qui a lancé la réforme mi-avril. Des groupes de travail se sont mis en place ; M. Benalla était présent dans certains d'entre eux.

Mme Naïma Moutchou. Je m'étonne de l'absence de remontée d'informations qu'il semble y avoir eu les 1^{er} et 2 mai, notamment des opérationnels vers le sommet de la

préfecture de police, notamment de M. Simonin vers M. Gibelin. Pourriez-vous nous en dire plus, si vous en êtes informé, de l'état de la relation entre MM. Simonin et Gibelin ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Je dois vous avouer que me trouvant en Australie les 1^{er} et 2 mai, je n'étais pas au courant de la manière dont s'est produite la remontée d'informations. Bien évidemment, pour répondre à une autre question, je n'ai pas été au courant non plus des différentes précisions de remontées d'information avant d'entendre les auditions qui ont été menées au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Il me semble que M. Simonin se trouve sous l'autorité hiérarchique de M. Gibelin.

M. Jean-Michel Fauvergue. Mon colonel, monsieur le commissaire divisionnaire, merci d'être ici avec nous. L'exercice n'est pas facile. Nous vous demandons de transmettre nos félicitations à vos policiers et gendarmes qui, ne l'oublions pas, risquent leur vie dans le cadre de leur mission.

Est-ce que, dans vos services, qui se trouvent au plus proche du Président, vous intégrez des personnes de la sécurité privée ou/et des réservistes de la gendarmerie nationale, aux côtés des policiers et des militaires du GSPR ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, je vous répondrai très clairement : au sein du GSPR, il n'y a que des policiers et des gendarmes d'active. Il n'y a pas de vigiles ou de personnes de sécurité privée.

Il n'y a pas de réservistes de gendarmerie qui assurent les missions de sécurité du Président de la République dans ses déplacements. Toutes les missions de sécurité du Président de la République sont assurées par le GSPR, que ce soit dans un cadre officiel ou non officiel, sous mon autorité, avec des personnels sélectionnés, recrutés dans la police et dans la gendarmerie.

M. Éric Ciotti. Mon colonel, monsieur le commissaire divisionnaire, je veux d'abord vous exprimer mon plus profond respect, vous dire combien la mission que vous exercez est essentielle pour notre nation, et combien nous sommes attachés à ce que vous bénéficiiez de la considération de la représentation nationale et, bien au-delà, des moyens pour exercer votre mission. Je conçois que l'exercice auquel vous êtes contraints de vous livrer ne soit pas forcément au cœur de vos habitudes et de vos prérogatives.

Néanmoins, nous sommes dans notre rôle aujourd'hui. Cela m'amène à vous poser quelques questions.

Les photos qui sont largement diffusées depuis le 18 juillet montrent M. Benalla dans plusieurs circonstances, notamment sur une piste de ski ou à vélo, toujours derrière le Président de la République, et semblant exercer une mission de sécurité.

Était-il habilité à exercer une mission de sécurité en compagnie de vos hommes ? Comment cette articulation pouvait-elle se faire ? Si tel était le cas, et pour reprendre la question très pertinente de Jean-Michel Fauvergue, trouvez-vous sain qu'une personne extérieure soit associée à des missions de sécurité, au-delà du cadre habituel qui est le vôtre et que vous avez opportunément rappelé ? J'ai entendu ce matin le responsable d'un des syndicats de police les plus représentatifs dire que M. Benalla conduisait un projet pour procéder à des recrutements de membres de la sécurité privée, notamment pour assurer la sécurité, lors de la présence du Président de la République, du fort de Brégançon.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, il me semble que j'ai déjà répondu à la première de vos deux questions, mais je vais repréciser mes réponses à propos des attributions de M. Alexandre Benalla.

Lorsque vous le voyez sur une piste de ski ou à vélo, il s'agit très clairement de déplacements non-officiels du président. Tout à l'heure, j'ai précisé que sa mission comportait trois volets, notamment la participation à l'organisation des déplacements officiels du Président et la participation aux déplacements non-officiels du Président, toujours dans le cadre de ses attributions au sein de la chefferie de cabinet, à savoir chargé de mission, adjoint au chef de cabinet du Président de la République. Très clairement, il est à côté du Président de manière à pouvoir jouer son rôle en tant qu'adjoint au chef de cabinet.

Sur les photos, vous remarquerez également – peut-être un spécialiste le remarque-t-il plus, mais je vais essayer de vulgariser – que le dispositif de sécurité est très clairement composé de membres du GSPR. Nous avons donc une organisation avec un adjoint au chef de cabinet en charge des déplacements – des déplacements non-officiels, dans les moments que vous évoquez – et la partie sécurité. Si on élargit le champ, on peut parfois remarquer également un attaché de presse, présent pour gérer la presse. Le rôle de M. Benalla était de coordonner tout cela, mais pas d'entrer dans la mission de sécurité, encore moins de faire de la sécurité.

Quant à la sécurité privée, je ne sais pas d'où les collègues policiers tiennent ces éléments, mais la question est intéressante, évidemment. Au fort de Brégançon, la sécurité est assurée de manière régalienne par le GSPR, en complément des forces locales – le GSPR ne se suffit pas à lui-même pour assurer la sécurité du Président de la République puisqu'il y a les différents cercles que j'ai évoqués. Je ne peux pas être plus clair, monsieur le député. Il n'y a pas de sécurité privée, et il n'y a aucun projet de cette sorte.

M. Philippe Gosselin. Mon colonel, monsieur le commissaire divisionnaire, les qualités de M. Benalla nous ont souvent été vantées : des qualités remarquables, d'un très bon professionnel. Nous avons cependant découvert ces derniers temps qu'à de nombreuses reprises, il y a eu, ici et là, des altercations, et pendant la campagne présidentielle – où il était un membre éminent de l'équipe de campagne – et depuis lors.

Il y a quelques minutes, vous nous disiez pourtant que vous n'aviez pas connaissance de difficultés particulières. Puisque tous ces éléments sortent, qu'ils sont sur la place et que vous les ignoriez, est-ce à dire que le dossier de M. Benalla a fait l'objet d'un traitement un peu particulier lors de son recrutement ? Nous nous étonnons que ces difficultés comportementales et relationnelles aient été passées sous silence ou totalement ignorées, notamment par vous qui, présent depuis 2014, êtes, à l'Élysée, un « vieux briscard ». Vos compétences ne sont pas en cause, mais comment se fait-il que vous ayez pu ou que l'on ait pu passer à côté de tout cela ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Vous me posez en fait plusieurs questions, monsieur le député.

Je suis incapable de vous dire si M. Benalla a eu une attitude particulière avec d'autres personnels au cours de la campagne présidentielle, car je n'y participais pas. Je ne peux parler que de ce que je vis, de ce que je connais. Il est fait état, dans les médias, de la crainte ou de la peur qu'il inspirerait. Je le dis très clairement : en ce qui concerne le GSPR, c'est inexact.

Le commissaire Perroudou, mon chef d'état-major et moi-même sommes en lien constant et continu avec l'ensemble des personnels. C'est un commandement de contact. Évidemment, il y a des difficultés humaines, c'est logique, dans un groupe humain, mais je n'ai jamais entendu parler de problématiques de comportement tel qu'il en ressort maintenant.

M. Arnaud Viala. Mon colonel, je fais partie des parlementaires et des très nombreux Français qui découvrent, à l'occasion des travaux de cette commission d'enquête, le détail du fonctionnement de la sécurité de la Présidence de la République. J'ai entendu le directeur de cabinet du Président de la République nous dire que M. Benalla avait été recruté pour ses compétences particulières en matière de sécurité, qu'il était même un expert, mais vous nous dites que c'est votre groupement qui est exclusivement chargé de la sécurité du Président de la République. Pour ma part, j'ai à l'esprit des images de déplacement officiel du Président de la République sur lesquelles M. Benalla figure dans l'environnement très proche du Président de la République, avec tous les atours de l'agent de sécurité, c'est-à-dire une arme, une oreillette, etc., et exerce physiquement des missions de sécurité, empêchant par exemple le public de s'approcher trop de la personne physique du Président de la République. Comment s'articulaient ces missions avec vos missions exclusives en matière de sécurité du Président de la République ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je ne vais pas faire un cours de protection rapprochée... mais je ne vais pas en rester là.

Quand le Président se déplace, il y a, à proximité, un certain nombre de gens qui peuvent paraître gêner, il y a les photographes, le pool de presse, les attachés de presse, qui gravitent autour du Président. La chefferie de cabinet, dont M. Benalla faisait partie, joue le rôle d'un chef d'orchestre. C'est à ce titre que M. Benalla était auprès du Président : pour le guider parfois, pour recevoir ses consignes et pour faire en sorte que le déplacement se passe au mieux.

Prenons un exemple. Un parcours est défini, et, tout à coup, le Président veut aller à tel stand alors que ce n'était pas prévu. C'est au chef de cabinet qu'il le dit, à celui qui le guide. Par moments, on le voit sur certaines images, c'est M. Benalla, cela peut être également M. François-Xavier Lauch. Écarter des gens, faire en sorte que les choses se passent de manière assez souple pour le chef de l'État... Les membres du cabinet – notamment M. François-Xavier Lauch, M. Rodrigue Furcy, pour citer les noms de ceux dont la nomination est publiée au *Journal officiel* – font exactement la même chose. Ils font en sorte que cela se passe de manière plus fluide et que les personnes qui veulent l'approcher puissent accéder au Président de manière plus ordonnée.

Par ailleurs, je n'ai jamais vu M. Benalla porter une arme lors des déplacements du Président de la République.

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Avez-vous noté une différence entre les missions de M. Benalla avant sa sanction et ses missions après cette sanction ? Vous parlez de chef d'orchestre mais j'ai du mal à vraiment me représenter cela.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Oui, madame la députée, le chef de cabinet est un chef d'orchestre. Il organise le déplacement et donne des indications. Chaque service – le service de presse, l'intendance, l'audiovisuel, la sécurité – est chargé de mettre cela en musique.

Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, effectivement, nous n'avons plus du tout vu M. Benalla à partir du 22 mai sur les déplacements du Président, sauf en quelques moments très précis compte tenu de l'ampleur des événements dont il était question. Le rôle de M. Benalla avait effectivement été recentré sur des missions au Palais, sur les déplacements non-officiels et la gestion des invitations du 14 juillet.

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Vous avez évoqué quelques exceptions. Pouvez-vous les préciser ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Ce sont les événements que l'on connaît, par exemple le retour des Bleus le 16 juillet dernier. Il s'agit d'événements de grande ampleur, à l'occasion desquels le choix a été fait – mais ce n'est pas moi que cela engage – de mobiliser toute la chefferie de cabinet. Je n'ai pas à parler pour le chef de cabinet, ce n'est pas mon rôle, mais, lors de déplacements d'une grande ampleur, toutes les forces vives sont engagées pour qu'ils se passent le mieux possible.

Mme Élodie Jacquier-Laforge. Selon vous, quel bénéfice M. Benalla pouvait-il attendre du statut d'observateur dans le cadre d'une manifestation comme celle du 1^{er} mai, considérée, en amont, comme pouvant être très violente ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. La question est intéressante – comme toutes les autres. Le rôle du chef de cabinet et de ses adjoints, en tant que chef d'orchestre, est bien évidemment aussi d'avoir un œil sur ce qui se passe en périphérie des déplacements en matière d'ordre public. Lors des déplacements du Président, beaucoup d'événements peuvent entraîner des perturbations.

Pour les anticiper ou les gérer au mieux, le chef de cabinet et ses adjoints ont besoin de connaissances en matière de gestion de l'ordre public, d'où, effectivement, comme l'a dit le directeur de cabinet hier, ce souhait ou cette proposition de participer au 1^{er} mai. Ensuite, il appartient au directeur de cabinet de valider ou non cette demande, je n'ai pas à commenter cela, mais l'intérêt professionnel est réel. Si les membres de la chefferie de cabinet, qui sont les chefs d'orchestre, sont déconnectés de la réalité en matière d'ordre public, il est clair que les déplacements du Président de la République risquent de ne pas être gérés très finement en liaison avec le préfet.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Mon colonel, vous avez eu l'occasion d'indiquer que vous êtes patron du GSPR depuis le 14 décembre 2014, donc depuis trois ans et demi.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je me permets une précision : j'ai été affecté le 14 décembre 2014 en tant que chef adjoint. J'ai pris le commandement du GSPR le 5 mars 2017.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Durant ce laps de temps, vous avez eu l'occasion de connaître un certain nombre de collaborateurs. L'attitude de M. Benalla se distinguait-elle ? Avez-vous connu d'autres pratiques, avant l'arrivée de M. Benalla ?

Deuxième question, connaissez-vous ou avez-vous eu des contacts avec M. Yann Drouet, aujourd'hui secrétaire général de la cellule de coordination du renseignement à l'Élysée, semble-t-il, très lié à M. Benalla ?

Enfin, M. Philippe Vigier, rapporteur spécial du budget de la Présidence de la République au sein de la commission des Finances, a eu l'occasion de constater que

3 millions d'euros supplémentaires ont été affectés à la sécurité de l'Élysée en loi de finances pour l'année 2018. Êtes-vous à l'origine de cette demande ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, la seule distinction tient à l'origine des personnes et à leur parcours professionnel. Il est clair qu'entre quelqu'un qui vient du corps préfectoral et quelqu'un qui vient de la société civile l'approche est un petit peu différente, et c'est sans doute ce que recherche un Président – qu'il s'agisse du Président François Hollande ou du Président Emmanuel Macron.

Cependant, comme je le précisais tout à l'heure, au-delà des différences de parcours et de personnalités, la manière de travailler, pour revenir à la question de Mme la présidente, est quasiment identique.

Pouvez-vous, monsieur le député, me préciser votre question relative à M. Yann Drouet ?

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Il apparaît clairement que des relations particulières existaient entre M. Benalla et M. Drouet. Ce dernier aurait donné son accord à propos du port d'armes et serait intervenu auprès de la préfecture de police pour que M. Benalla puisse se joindre aux forces de l'ordre le 1^{er} mai. Pouvez-vous en dire quelque chose ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je n'ai aucune connaissance des précisions que vous apportez sur ces relations. En revanche, M. Yann Drouet, avant d'être auprès du coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT), était chef de cabinet du préfet de police de Paris. À ce titre, il avait forcément des relations avec la chefferie de cabinet dans le cadre des déplacements officiels du Président de la République. M. Benalla était donc amené à avoir des relations avec M. Yann Drouet.

Je ne sais pas si le budget est un problème, mais c'est effectivement l'un des paramètres de la présidence. Il y a un audit de la Cour des comptes, un rapport de la Cour des comptes, une mission pour préciser sur quoi l'augmentation du budget a porté.

Tout ce que je vous dirai, c'est que le GSPR est composé de 76 personnels, militaires de la gendarmerie et fonctionnaires de la police nationale, et que l'on a recruté, sous l'autorité du Président de la République, 13 personnels supplémentaires depuis le 14 mai 2017.

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Ma question est très précise. Avez-vous demandé une augmentation du budget que vous consacrez aux problèmes de sécurité ? Est-ce l'objet d'une note ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je me permets de vous répondre par une question. Ne le prenez pas comme une provocation, mais quel est le rapport avec les événements du 1^{er} mai ?

M. Pierre Morel-À-L'Huissier. Mon colonel, il ressort de plusieurs auditions qu'un système parallèle pouvait exister. Je vous demande simplement si vous avez participé à cela par une note sur l'évolution du budget de la sécurité. C'est une question très simple qui permettra peut-être des investigations.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, je le répète : la « maison Élysée », en particulier la « maison sécurité » au sein de l'Élysée, est une maison qui est tenue. Il n'y a pas d'officine ou de police parallèle à l'Élysée. Les personnes qui font

de la sécurité, qui produisent de la sécurité à l'Élysée sont des personnels du GSPR et du commandement militaire.

Effectivement, il y a eu des travaux internes. J'ai eu la chance et l'honneur, avec M. Perroudon, mon adjoint ici présent, de pouvoir faire la transition entre le mandat du Président Hollande et le mandat du Président Emmanuel Macron. Tout ce que je peux dire est que des précisions, des justifications ont été apportées pour améliorer la sécurité.

M. Meyer Habib. Mon colonel, nous avons l'impression que M. Benalla était un passionné de la sécurité. D'ailleurs, il était même chargé de la sécurité d'un candidat. Le problème, à mon sens, c'est qu'il a voulu continuer ensuite à s'occuper, au moins en partie, de ces questions de sécurité. Il avait un brassard, une radio, une oreillette, une arme, même si vous ne la voyez pas, mais, l'autre jour, la directrice de l'inspection générale de la police nationale nous disait que, d'après ce que montre la vidéo, il ne maîtrisait même pas les gestes techniques. N'y aurait-il pas eu un problème si un jour il avait fallu ouvrir le feu ou évacuer le Président ? M. Benalla ne risquait-il pas de déranger votre action ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, ce qui nous intéresse ici, ce sont les événements du 1^{er} mai. Je ne vois pas le rapport avec la sécurité du Président de la République.

Si M. Benalla avait été un professionnel de la sécurité, il n'aurait pas tenté de maîtriser un individu de la manière dont il a essayé de le faire le 1^{er} mai. Il ne faisait pas de sécurité : il était à la chefferie de cabinet, il était adjoint au chef de cabinet, il avait des fonctions que j'ai citées et que j'ai précisées à moult reprises depuis le début de l'audition.

M. Boris Vallaud. Comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, mon colonel, j'ai eu le loisir d'apprécier votre grand professionnalisme et le grand dévouement de vos collaborateurs et de vos collaboratrices. Vous êtes une unité d'élite, qui force le respect. Je veux le dire.

Vous avez expliqué le fonctionnement de la sécurité intérieure du palais et la sécurisation des sorties du Président de la République, mais qui est chargé de la coordination de la sécurité de la présidence de la République ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. La coordination des services de sécurité entre le commandement militaire et le GSPR incombe au directeur de cabinet.

Je suppose que vous avez eu la fiche de poste de M. Benalla...

M. Boris Vallaud. Non.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. M. Benalla assurait l'interface entre, d'une part, le cabinet et, d'autre part, le commandement militaire et le GSPR.

Quant à la coordination entre le général Bio-Farina, commandant militaire du palais de l'Élysée, et moi-même, nous n'avons pas besoin de quelqu'un pour nous coordonner et nous parler. Nous sommes assez grands et assez professionnels pour le faire.

Il est vrai qu'à un moment, sous le pilotage de M. Strzoda, nous avons eu besoin de quelqu'un qui fasse une interface entre le cabinet et les services.

M. Boris Vallaud. Je retiens donc que, contrairement aux termes de l'arrêté accordant un permis de port d'arme à M. Benalla, il n'est pas chargé de la coordination de la sécurité de la présidence avec les forces militaires et le GSPR.

Deuxième question, est-il habituel qu'un adjoint au chef de cabinet porte une arme ? En quoi est-ce une nécessité de service, puisque c'est le motif du permis attribué ? D'autres chargés de mission sont-ils titulaires d'un permis de port d'arme fondé sur les mêmes motifs ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Ce n'est pas à moi de répondre sur les attendus et le fondement du permis délivré par le préfet à la suite de la transmission d'un dossier par le cabinet. Cela étant, je n'ai jamais vu M. Benalla avec son arme lors des déplacements officiels du Président de la République.

M. Boris Vallaud. Je comprends donc que la détention de cette arme ne répondait pas à une nécessité de service.

Pouvez-vous nous dire à quelle date une note de service a précisé le changement de fonction de M. Benalla ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. J'ai appris le changement de fonction de M. Benalla par le chef de cabinet, ce qui est normal – c'est son supérieur hiérarchique. Il m'a appris qu'à compter du 22 mai, M. Benalla avait telles missions, qui n'étaient plus exactement les mêmes que celles qu'il avait avant les événements.

M. Boris Vallaud. Je retiens qu'il n'y a pas eu à proprement parler de note de service. Un certain nombre d'interlocuteurs de la présidence ont également eu l'occasion de dire qu'ils n'avaient pas été informés du changement de fonction de M. Benalla.

M. Ugo Bernalicis. Monsieur le colonel, vous avez indiqué que M. Benalla n'avait pas de rôle de sécurité opérationnelle avec le Président de la République. Vous avez d'ailleurs précisé tout à l'heure que quand il y avait des bains de foule, il était normal qu'il soit à proximité immédiate du Président de la République pour pouvoir, par exemple, lui transmettre des informations sur un changement de parcours.

Néanmoins, sur les images du déplacement du Président de la République au Salon de l'agriculture, on voit clairement M. Benalla faire avec vous-même et vos hommes les gestes de sécurité qui empêchent les gens d'approcher du Président de la République.

Or, dans mon esprit et selon votre description, M. Benalla aurait dû être en sécurité aux côtés du Président de la République et d'autres hommes auraient assuré qu'il ne risque pas d'être lui-même en difficulté. Cette participation *a minima* de M. Benalla à la sécurité opérationnelle du Président se fait-elle en bonne intelligence ? Ou bien a-t-il pu, par exemple dans l'épisode que j'évoque, outrepasser ses fonctions ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, je vais répondre une nouvelle fois, mais en reformulant le plus précisément possible.

Je veux quand même apporter une précision auparavant : M. Benalla était à la chefferie de cabinet. Il n'était pas hors de contrôle, il était contrôlé. Il y a une hiérarchie, et il la respectait. Ce n'était pas un OVNI. Il était dans un système, et il était contrôlé.

J'ai expliqué que d'autres membres de la chefferie de cabinet pouvaient être amenés, pour fluidifier le passage du Président, à écarter des personnes, parce que c'est nécessaire à ce moment-là. Ce n'était pas le rôle spécifique de M. Benalla, c'est aussi le rôle d'autres personnes de la chefferie de cabinet. En aucune manière, je le répète, M. Benalla ne faisait de la sécurité.

Les seuls à faire de la sécurité sont les personnels du GSPR et les personnels en appui du GSPR. Bien évidemment, dans la situation que vous évoquez, nous avons besoin d'autres personnes, notamment de forces concourantes, comme celles de la préfecture de police de Paris, qui ne travaillent pas qu'en tenue, qui travaillent aussi en civil.

M. Ugo Bernalicis. Merci pour ces précisions. M. Benalla ne faisait pas de sécurité, si j'ai bien compris vos explications, sauf dans le cadre de sa mission relative aux déplacements non officiels du Président de la République. Ou bien le GSPR intervient-il aussi dans les déplacements non officiels ?

Et qu'en était-il au cours du précédent quinquennat ? Y avait-il un équivalent d'Alexandre Benalla dans les déplacements non officiels du Président de la République ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je ne répondrai pas à votre dernière question. Cela relève du précédent mandat.

L'une des attributions de M. Alexandre Benalla était d'organiser les déplacements non officiels du Président de la République, et la partie sécurité était dirigée par le chef du GSPR. C'est le même dispositif, sous une forme – vous le voyez sur les images – légèrement ramassée, ce qui est logique, puisque c'est un déplacement non officiel.

M. Alexis Corbière. Merci, monsieur le colonel, pour votre précision et vos propos. Vous avez confirmé que M. Benalla participait, sous votre autorité, aux réflexions en cours pour la réorganisation des services de protection du Président de la République. Pouvez-vous toutefois nous préciser, même si le sujet est sensible, la fréquence de ces réunions ?

M. le directeur de cabinet du Président de la République a confirmé que M. Benalla y participait. Après les événements du 1^{er} mai, M. Benalla a-t-il continué à y participer, et à quel rythme ? Avez-vous eu le sentiment qu'il y avait un avant et un après la sanction ?

Question plus personnelle, quel regard portez-vous sur le fait que participe à ces réunions de réflexion une personne qui usurpe l'identité de policiers, frappe des opposants et se comportait parfois d'une manière qui n'était pas parfaitement respectueuse des règles ? Considérez-vous qu'une réunion aussi sensible que celles visant à la réorganisation des services de protection du Président de la République soit vraiment la place d'une telle personne ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le député, il ne m'appartient pas de porter un jugement. Ma fonction est uniquement technique, et je laisse le soin à la justice et aux différentes commissions, dont la vôtre, le soin de conclure.

Sans trop en dire sur le projet de direction de la sécurité de la présidence de la République, en restant dans le cadre de ce qui est permis, je confirme que M. Benalla a participé à certains groupes de travail, mais je vous avouerai qu'il n'a pas participé à des groupes de travail entre le 3 mai et le 22 mai. Le projet a été lancé officiellement par le

directeur de cabinet, qui le pilote, le 17 avril. M. Benalla, avant les événements du 1^{er} mai, y a forcément participé, et, après, il a participé à quelques réunions.

Concrètement, M. Benalla a des compétences. Il y a matière à réflexion. Il a commis une faute, c'est clair. On ne se prive pas pour autant de certaines réflexions – cela ne signifie pas non plus qu'elles sont prises au premier degré.

Je pense que le général Bio-Farina vous l'a dit : le pilote préfigurateur, c'est lui, le général Bio-Farina. Et je suis le copilote.

M. Alexis Corbière. Hier, M. le Président de la République a déclaré qu'il s'était senti trahi par cet homme. J'observe qu'un homme qui a trahi le Président continuait à participer en son nom à des réunions de réflexion sur la réorganisation des services de sécurité. Pour un homme qui trahit, c'est quand même un petit peu bizarre.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je vous laisse la paternité de ces propos, que je ne commenterai pas.

M. Alexis Corbière. Je les assume.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. J'imagine bien, cher collègue, que vous les assumez, mais nous sommes plutôt réunis pour poser des questions et avoir des réponses.

Mme Huguette Bello. Colonel, vous avez bien dit que la chefferie comprend aujourd'hui deux chargés de mission, et qu'il y en avait un seul au cours du précédent quinquennat.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Oui, c'est un fait. Elle comprend un chef de cabinet, un chef adjoint et deux chargés de mission.

Mme Huguette Bello. Colonel, vous n'avez pas eu de remontée sur les difficultés liées à la présence d'Alexandre Benalla mais n'avez-vous rien perçu non plus quant à ses conséquences sur le climat régnant au sein des équipes dont vous avez la responsabilité ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Madame la députée, si je comprends bien votre question, vous m'interrogez sur l'influence de M. Benalla sur l'état d'esprit de mes personnels ?

Mme Huguette Bello. Oui. Hier, on a parlé d'altercations entre M. Benalla et le personnel. Y a-t-il eu des remontées ?

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Faites-vous référence aux propos tenus lors d'une autre audition, devant un autre cercle ?

Mme Huguette Bello. Oui.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. J'ai déjà répondu, je ne commenterai pas. Moi qui vis vraiment le GSPR au quotidien, comme M. Perroudou, je pense que nous sommes très proches de nos personnels. Si ce à quoi vous faites référence s'était produit, nous aurions vraiment eu des remontées.

M. Stéphane Peu. Nous sommes un peu obligés d'interpréter votre réponse à M. Vallaud... M. Strzoda évoquait hier un changement des missions de M. Benalla. A-t-il, oui ou non, fait l'objet d'une note de service ? Y en a-t-il une trace écrite ? Cela se fait dans n'importe quelle organisation, même beaucoup moins importante que l'Élysée.

M. le colonel Patrick Lavergne, chef du GSPR. Je ne sais si ma réponse prête à interprétation, mais je n'ai pas vu M. Benalla à l'Élysée ni à l'extérieur entre le 3 et le 22 mai. Durant cette période, à mon retour d'Australie, M. le chef de cabinet m'a informé du recentrage des missions, et, s'il y avait eu une note de service, je vous l'aurais dit.

J'ai été informé du recentrage par le chef de cabinet, autorité fonctionnelle du GSPR pour les déplacements. Pour moi, c'était très clair. Concrètement, je n'avais pas besoin de note à titre personnel pour savoir ce que faisait M. Benalla à compter du 22 mai. C'était très clair pour moi. Le chef de cabinet, avec lequel j'entretiens d'excellentes et de remarquables relations, a été très clair avec moi. Il me l'a dit, et il y a beaucoup choses qui se disent comme cela.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteuse. La parole est à Mme Marie-France Lorho, pour les non-inscrits.

Mme Marie-France Lorho. Colonel, le général Bio-Farina nous a dit que la personne qui exerçait les fonctions de M. Benalla avant lui était un civil. Savez-vous s'il avait les mêmes prérogatives que M. Benalla, et à votre connaissance, bénéficiait-il d'un logement et d'un véhicule de fonction ?

Par ailleurs, vous nous avez parlé de quelques exceptions portant sur des déplacements de M. Macron postérieurs au 22 mai, lors desquels M. Benalla a été vu à ses côtés. Qu'en est-il du transfert des cendres de Simone Veil au Panthéon, le 1^{er} juillet dernier, qui n'était pas un événement privé, mais lors duquel M. Benalla accompagnait le président ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Sur le dernier volet de votre question, je croyais avoir répondu. Je vais donc reformuler ma réponse. Les événements de grande ampleur comme la cérémonie au Panthéon nécessitent une grosse mobilisation de la chefferie de cabinet et du palais. M. Benalla était présent à ce titre – j'étais présent moi-même, donc je l'y ai vu – sous l'autorité du chef de cabinet.

Le premier volet de votre question mettait en parallèle le mandat de M. François Hollande et l'actuel mandat du Président Macron. Je ne pourrai pas répondre, vous le comprenez bien. J'ai dit que ce qui appartenait au passé restait dans le passé. Je ne m'exprimerai pas sur ce point.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Il me semble en effet que la présidence de François Hollande n'est en rien dans le champ de la commission d'enquête relative aux événements liés aux événements du 1^{er} mai 2018 et à leurs conséquences.

Avant de poser ma dernière question, je voudrais vous remercier, colonel Lavergne, pour la précision de vos réponses, et dire aussi, à la suite de plusieurs collègues, la considération que nous inspirent les missions du groupe que vous dirigez.

Vous nous avez indiqué qu'à la mi-avril, le directeur de cabinet du Président de la République, M. Patrick Strzoda, avait lancé les groupes de travail préparant le projet de création d'une éventuelle direction de la sécurité de la Présidence de la République.

Dimanche dernier au soir, l'Élysée a fait savoir – d'après la presse – qu'à la suite des événements du 1^{er} mai, le chef de l'État avait chargé le secrétaire général, M. Alexis Kohler, d'une mission de réorganisation des services de la Présidence, et notamment des services de sécurité. En avez-vous connaissance ? Comment ces deux missions – si elles existent – s'articulent-elles ?

M. le colonel Lionel Lavergne, chef du GSPR. Monsieur le co-rapporteur, je pense que je vais vous décevoir : je ne suis pas en mesure de répondre à votre question. Cela relève de l'organisation interne du palais et des différents services, sous l'autorité du Président et du secrétaire général.

M. Guillaume Larrivé, co-rapporteur. Je vous remercie, mon colonel, pour cette réponse que je comprends. Elle montre l'intérêt qu'il y aurait pour nous d'entendre le secrétaire général de la présidence de la République, M. Alexis Kohler, comme je le demande depuis maintenant huit jours.

Mme la présidente Yaël Braun-Pivet, co-rapporteure. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises ce matin, nous nous réunirons à seize heures, puis à seize heures trente pour déterminer quelles sont les nouvelles auditions qu'il conviendra de mener.

Colonel, nous vous remercions infiniment pour vos réponses et pour leur clarté.

La réunion s'achève à 12 heures 55.

—φπφπ—

Informations relatives à la Commission

La Commission a désigné *M. Didier Paris* et *Mme Laetitia Avia* co-rapporteurs sur le projet de loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice.

La Commission a désigné *Mme Cécile Untermaier* rapporteure en vue de l'audition de M. Jean-Raphaël Alventosa, dont la nomination est envisagée par le Président de la République à la fonction de médiateur du crédit aux candidats et aux partis politiques.

Membres présents ou excusés

Présents. - Mme Caroline Abadie, Mme Laetitia Avia, M. Erwan Balanant, Mme Huguette Bello, M. Ugo Bernalicis, Mme Yaël Braun-Pivet, Mme Émilie Chalas, M. Éric Ciotti, M. Éric Diard, Mme Nicole Dubré-Chirat, M. Jean-François Eliaou, M. Jean-Michel Fauvergue, M. Raphaël Gauvain, M. Philippe Gosselin, M. David Habib, M. Sacha Houlié, M. Sébastien Huyghe, Mme Élodie Jacquier-Laforge, Mme Marietta Karamanli, M. Guillaume Larrivé, Mme Marie-France Lorho, Mme Alexandra Louis, M. Jean-Louis Masson, M. Fabien Matras, M. Paul Molac, M. Pierre Morel-À-L'Huissier, Mme Naïma Moutchou, M. Didier Paris, M. Stéphane Peu, M. Jean-Pierre Pont, M. Aurélien Pradié, M. Bruno Questel, M. Rémy Rebeyrotte, M. Robin Reda, M. Raphaël Schellenberger, M. Jean Terlier, Mme Cécile Untermaier, M. Arnaud Viala, M. Guillaume Vuilletet, Mme Hélène Zannier

Excusés. - M. Richard Ferrand, M. Marc Fesneau, Mme Paula Forteza, Mme Marie Guévenoux, M. Mansour Kamardine, M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Maina Sage

Assistaient également à la réunion. - M. Thibault Bazin, M. Lionel Causse, M. Dino Cinieri, M. Alexis Corbière, M. Pierre Cordier, M. Rémi Delatte, M. Julien Dive, M. Éric Girardin, M. Meyer Habib, Mme Constance Le Grip, Mme Emmanuelle Ménard, Mme Laetitia Saint-Paul, M. Éric Straumann, M. Boris Vallaud